

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation 22/04/2024 Nombre de conseillers - en exercice : 16 - présents : 12 - votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : CAILLON Elise qui a donné pouvoir à PEROCHEAU Annick, LOUINEAU Michel qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, GOBIN Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILBAULT Marie-Claire

N°40/2024 – Aménagement du chemin de fruchet et de deux parkings

Demande de subvention au titre des amendes de police 2024

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le conseil municipal a décidé de lancer des études d'avant-projet nécessaires à l'aménagement du parking du complexe sportif en lien avec la construction d'un city stade sur ce site, et confié cette mission à Vendée Expansion - SPL. L'avant-projet a été validé en séance du 29 janvier 2024 prenant en compte l'aménagement des deux parkings et le chemin de fruchet.

Ce projet consiste à :

- ✓ La mise en place d'une zone de rencontre
- ✓ La mise en œuvre de potelet en limite de chaussée
- ✓ La réalisation d'un cheminement piéton
- ✓ La matérialisation de places de stationnements sur le parking du bas
- ✓ L'aménagement du parking des salles de sports et de la salle Les étoiles de fruchet pour recevoir un terrain multisports (ou city stade)

Et les objectifs de cet aménagement sont de :

- a) Améliorer les déplacements et la sécurité de tous les usagers plus particulièrement des cycles et des piétons
- b) Mettre en accessibilité les espaces publics
- c) Abaisser les vitesses motorisées et améliorer la sécurité des usagers.

L'ensemble des dépenses relatives à cet aménagement en agglomération, hors préparation plateforme du terrain multisports, s'établit à 235 225,10 € HT comprenant les études préliminaires, les travaux, la maîtrise d'œuvre et honoraires divers (Coordonnateur, frais de consultation, révision de prix...), l'éclairage public sur le parking bas chemin de fruchet.

Par courrier reçu le 13 février dernier, M. le Président du Conseil Départemental rappelle les règles d'éligibilité et les priorités fixées par l'assemblée départementale pour l'attribution de l'enveloppe allouée par l'Etat pour le produit des amendes de police. Après contact avec l'Agence Routière Départementale de Montaigu pour vérifier si certains projets 2024 pourraient bénéficier de cette subvention, M. le Maire propose de déposer un dossier avant le 1er Juin prochain pour cet aménagement et précise que la subvention représente 20 % d'un montant plafonné à 50 000 €, soit 10 000 €.

Sur proposition de M. le Maire et après délibération, le **Conseil Municipal**, par 15 voix Pour, autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, à solliciter la subvention au titre des amendes de police 2024 représentant 20 % d'un montant plafonné à 50 000 €, soit 10 000 €, auprès du Conseil Départemental de la Vendée, et à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

AINSI VOTE,
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/2024
ID : 085-218500643-20240429-DELIB402024-DE

A Chauché, le 30 avril 2024.

Le maire : Christian MERLET

Signé électroniquement par :
Christian Merlet
Date de signature : 30/04/2024
Qualité : Maire de Chauché

Le secrétaire de séance : GUILBAULT Marie Claire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation 22/04/2024 Nombre de conseillers - en exercice : 16 - présents : 12 - votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : CAILLON Elise qui a donné pouvoir à PEROCHEAU Annick, LOUINEAU Michel qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, GOBIN Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILBAULT Marie-Claire

N°41/2024 – Installations classées – La Parnière – Les Brouzils



Consultation du public du 22/04 au 17/05/2024

Vu la demande présentée par Messieurs HERBRETEAU Guy, Jonathan et Jean-Sébastien, gérants du GAEC L'EPIARDIERE en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter le nombre d'emplacements de volailles qui est actuellement de 30 000, à 35 0000 sur le site de la Parnière aux Brouzils. Cette augmentation d'emplacements ne nécessite pas d'extension du bâtiment concerné. Ce dossier est soumis à consultation du public du 22 avril 2024 au 17 mai 2024 inclus en mairie de LES BROUZILS.

Vu la notice explicative de synthèse jointe en annexe de la convocation transmise le 22 avril 2024 aux membres du Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2121.12 du code général des collectivités Territoriales,

Vu la présentation du projet et de la zone d'épandage sur la commune de CHAUCHE,

Le **conseil municipal**, appelé à donner son avis sur cette demande dès la consultation du public, ou au plus tard, dans les 15 jours suivant la fin de la consultation, après étude des éléments transmis et présentés, par 15 voix pour, émet un avis favorable.

<p>AINSI VOTE, Pour copie conforme,</p> <div data-bbox="145 1693 651 1839" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024 Publié le 30/04/2024 ID : 085-218500643-20240429-DELIB412024-DE</p></div> 	<p>A Chauché, le 30 avril 2024. Le maire : Christian MERLET</p> <p>Signé électroniquement par : Christian Merlet Date de signature : 30/04/2024 Qualité : Maire de Chauché</p> <p>Le secrétaire de séance : GUILBAULT Marie Claire</p> 
--	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Département de la VENDEE
Commune de CHAUCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation 22/04/2024 Nombre de conseillers - en exercice : 16 - présents : 12 - votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : CAILLON Elise qui a donné pouvoir à PEROCHEAU Annick, LOUINEAU Michel qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, GOBIN Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILBAULT Marie-Claire

N°42/2024 – Ecole privée « Pierre Monnereau » Saint André Goule d'Oie

Participation année scolaire 2023/2024




Mme Myriam BARON, adjointe chargée des affaires scolaires, rappelle que depuis 2014 la Commune de Chauché participe aux frais de fonctionnement de l'école privée de Saint André Goule d'Oie pour les élèves domiciliés à Chauché sur la base du tarif de Saint André Goule d'Oie, mais sous réserve que le forfait versé à l'école Saint Christophe de Chauché ne soit pas dépassé.

M. le Maire de Saint André Goule d'Oie sollicite une participation de 10 409.49 € pour les 16 élèves scolarisés à la rentrée 2023/2024, soit 671.58 € par élève, montant correspondant au forfait du contrat d'association fixé par la Commune de Saint André Goule d'Oie.

Après examen en Bureau Municipal du 22 avril 2024, et suivant la convention signée avec l'OGEC de Chauché en 2023 pour application au 1^{er} Janvier 2024, le coût moyen par élève des classes élémentaires et maternelles donnerait la participation suivante : 3 élèves en maternelle*1 043 €+12 élèves en primaire*495 €+1 élève en primaire-495 €/2 = **9 316,50 €** soit – **1 092,99 €** au montant demandé par la commune de Saint André Goule d'Oie.

Après délibération, le **conseil municipal**, par 15 voix, décide de verser une participation de 9 316.50 € pour 16 élèves à la Commune de Saint André Goule d'Oie.

Les crédits sont inscrits au Budget Général (14900) 2024 - Compte 6558.

<p>AINSI VOTE, Pour copie conforme,</p> <div data-bbox="140 1787 646 1930" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024 Publié le 30/04/2024 ID : 085-218500643-20240429-DELIB422024-DE</p></div> 	<p>A Chauché, le 30 avril 2024. Le maire : Christian MERLET</p> <p>Signé électroniquement par : Christian Merlet Date de signature : 30/04/2024 Qualité : Maire de Chauché</p>  <p>Le secrétaire de séance : GUILBAULT Marie Claire</p> 
--	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Département de la VENDEE
Commune de CHAUCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Nombre de conseillers** - en exercice : 16 - présents : 12 - votants : 15
22/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : CAILLON Elise qui a donné pouvoir à PEROCHEAU Annick, LOUINEAU Michel qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, GOBIN Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILBAULT Marie-Claire

N°43/2024 – Restaurant scolaire



Opération bol de riz – Partenariat avec l'école Saint Christophe et l'APEL

Mme Myriam BARON, adjointe chargée du Restaurant Scolaire, rappelle que le 29 mars dernier, la traditionnelle Opération Bol de riz était organisée au Restaurant Scolaire. La Société Restoria et la Commune étaient partenaires de l'école St Christophe pour cette opération.

Elle précise que 230 repas ont été servis. Au regard du bilan financier de l'opération, une subvention de 796,54 € peut être versée à l'APEL.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 15 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 796,54 € à l'APEL pour contribuer à la mobilisation lancée par l'école en faveur des enfants de Madagascar, via l'association RAVINALA qui œuvre pour les enfants et les écoles malgaches.

Monsieur le maire ou en cas d'empêchement la 1^{ère} adjointe, est chargé du mandatement de cette dépense au compte 65748 du budget général (14900).

<p>AINSI VOTE, Pour copie conforme,</p> <div data-bbox="132 1653 639 1798" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024 Publié le 30/04/2024 ID : 085-218500643-20240429-DELIB432024-DE</p></div> 	<p>A Chauché, le 30 avril 2024. Le maire : Christian MERLET</p> <p>Signé électroniquement par : Christian Merlet Date de signature : 30/04/2024 Qualité : Maire de Chauché</p> <p>Le secrétaire de séance : GUILBAULT Marie Claire</p> 
--	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation Nombre de conseillers - en exercice : 16 - présents : 12 - votants : 15
22/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de CHAUCHE, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. MERLET Christian, maire.

PRESENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GRIS Christopher, GUILBAULT Marie-Claire, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, PEROCHEAU Annick, PUAUD Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : CAILLON Elise qui a donné pouvoir à PEROCHEAU Annick, LOUINEAU Michel qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, MIGNET Thierry qui a donné pouvoir à MERLET Christian, GOBIN Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : GUILBAULT Marie-Claire

N°44/2024 – Subventions 2024



Par délibération n°9/2024 du 26 février 2024, le conseil municipal, sur avis de la commission finances du 12 février 2024, a attribué une subvention de 400 € à l'association K.Den's pour l'année 2024.

Cette dernière a souhaité avoir des informations pour expliquer la baisse décidée par le conseil municipal par rapport à 2023 (-400 €).

Suite à la rencontre du 18 mars dernier avec les responsables de l'association, le bureau municipal, réuni le 2 avril dernier, propose d'annuler la subvention votée le 26 février 2024 et d'attribuer une subvention de 800 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal**, par 15 voix Pour, décide :

- d'annuler la subvention votée le 26 février 2024 à l'association K.Den's
- d'attribuer au titre de l'année 2024, une subvention de 800 € à l'association K.Den's.

<p>AINSI VOTE, Pour copie conforme,</p> <div data-bbox="135 1639 639 1785" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Envoyé en préfecture le 30/04/2024 Reçu en préfecture le 30/04/2024 Publié le 30/04/2024 ID : 085-218500643-20240429-DELIB442024-DE</p></div> 	<p>A Chauché, le 30 avril 2024. Le maire : Christian MERLET</p> <p>Signé électroniquement par : Christian Merlet Date de signature : 30/04/2024 Qualité : Maire de Chauché</p> <p>Le secrétaire de séance : GUILBAULT Marie Claire</p> 
--	--

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.